Le 3 octobre 2023

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi 3 octobre 2023, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents: madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2023-10-141

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Constatation du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 41° Polycourons école secondaire La Découverte
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. <u>Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 41^e Polycourons – école secondaire La Découverte 2023-10-142</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité dans le cadre du 41^e Polycourons de l'école secondaire La Découverte qui aura lieu le 19 octobre 2023, de 9 h à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du 41^e Polycourons de l'école secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 19 octobre 2023.

Adoptée

5. <u>Période de questions</u>

6.	<u>Levée de l'assemblée</u> 2023-10-143	
	Il est proposé par le conseiller Réjean L à 19 h 40.	abarre et unanimement résolu de lever la séance
Lai	urent Marcotte, maire	Galina Papantcheva, directrice générale

Aucune question puisqu'aucun contribuable n'est présent.